

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:** COFRAN ATF Z8-Z9

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Produit lubrifiant

**Usages déconseillés:** Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / Fournisseur**

COFRAN FLF  
1, Place des Papeteries  
92000 Nanterre  
France

Téléphone:

+33 (0) 1 41 37 42 00

Télécopie:

+33 (0) 1 41 37 42 16

**Personne à contacter:**

E-mail: info@cofran.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

**Dangers pour l'environnement**

Risques chroniques pour l'environnement aquatique      Catégorie 3      H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Résumé des dangers**

**Dangers Physiques:** Aucune information disponible.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Déclaration(s) de risque:**

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Nom du produit:** COFRAN ATF Z8-Z9

### Conseils de Prudence

**Prévention:** P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

**Evacuation:** P501: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

### Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208: Contient: dérivé d'acide succinique. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Informations sur les autres dangers

Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

### Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

**Informations générales:** Mélange d'huiles minérales hautement raffinées avec des additifs spéciaux.

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
huile de base, basse viscosité	EINECS: 265-157-1	50,00% - <100,00%	01-2119484627-25	
alkylamine, longue chaîne	EINECS: 253-249-4	1,00% - <5,00%	01-2119488911-28	
dérivé du phénol	Confidentiel	1,00% - <5,00%	Confidentiel	
alkylthiophosphite	EC: 424-820-7	0,01% - <0,25%	01-0000017126-75	
dérivé d'acide succinique	EINECS: 299-434-3	0,10% - <1,00%	01-2120735527-50	

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

**Nom du produit:** COFRAN ATF Z8-Z9

## Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification	
huile de base, basse viscosité	EINECS: 265-157-1	CLP:	Asp. Tox. 1;H304
alkylamine, longue chaîne	EINECS: 253-249-4	CLP:	Aquatic Chronic 4;H413
dérivé du phénol	Confidentiel	CLP:	Aquatic Chronic 4;H413
alkylthiophosphite	EC: 424-820-7	CLP:	Skin Corr. 1B;H314, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410, Acute Tox. 4;H312, Eye Dam. 1;H318; facteurs M (aquatic acute): 10; facteurs M (aquatic chronic): 10
dérivé d'acide succinique	EINECS: 299-434-3	CLP:	, Eye Irrit. 2;H319, Skin Sens. 1;H317, Aquatic Chronic 2;H411

CLP: Règlement n° 1272/2008

Les huiles minérales et distillats de pétrole hautement raffinés dans notre produit contiennent moins de 3 % d'extrait de diméthyle sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 (pourcentage en poids) et ne sont pas classés comme cancérogènes selon la Nota L/ Nota N, Annexe VI du Règlement CE 1272/2008.

## RUBRIQUE 4 — Premiers secours

**Généralités:** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Inhalation:** Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

**Contact oculaire:** Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières.

**Contact avec la Peau:** Laver au savon et à l'eau.

**Ingestion:** Rincer soigneusement la bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Peut provoquer une irritation cutanée et respiratoire.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Consulter un médecin en cas de symptômes.

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à grand débit.

**Nom du produit:** COFRAN ATF Z8-Z9

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:**

Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'en-voyer dans les canalisations

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

**RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

**6.4 Référence à d'autres rubriques:**

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

**RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Eviter le dégagement d'aérosols. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Ne pas chauffer à une température supérieure au point d'éclair.

**Nom du produit:** COFRAN ATF Z8-Z9

**7.3 Utilisation(s) finale(s) parti-culière(s):** Non applicable

#### **RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

##### **8.1 Paramètres de contrôle**

###### **Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

##### **8.2 Contrôles de l'exposition**

###### **Contrôles techniques ap-propriés:**

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

###### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**

**Informations générales:** Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

**Protection des yeux/du visage:** éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

**Protection de la peau**

###### **Protection des Mains:**

Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).

Temps de perméation min.:  $\geq 480$  min

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,38$  mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

###### **Autres:**

Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

###### **Protection respiratoire:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter l'inhalation des vapeurs/ aérosols.

###### **Dangers thermiques:**

Non connu.

**Nom du produit:** COFRAN ATF Z8-Z9

**Mesures d'hygiène:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

**Contrôles environnementaux:** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État:</b>	liquide
<b>Forme:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	Jaune-vert
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>pH:</b>	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
<b>Point de congélation:</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition:</b>	non déterminé
<b>Point d'éclair:</b>	198 °C
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	non déterminé
<b>Limite supérieure d'inflammabilité (%):</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (%):</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Densité:</b>	0,84 g/ml (15,00 °C)
<b>Solubilités</b>	

#### Solubilité dans l'eau:

Insoluble dans l'eau

#### Solubilité (autre):

Aucune information disponible.

#### Coefficient de partition (n-octanol/eau):

Non applicable aux mélanges.

#### Température d'auto-inflammabilité:

non déterminé

#### Température de décomposition:

non déterminé

#### Viscosité, cinématique:

28,3 mm<sup>2</sup>/s (40,00 °C)

#### Caractéristiques de la particule:

Non applicable

### 9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité:** Stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique:** Stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4 Conditions à éviter:** Stable dans les conditions normales d'utilisation.

**Nom du produit:** COFRAN ATF Z8-Z9

**10.5 Matières incompatibles:** Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

#### **RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

##### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

###### **Toxicité aiguë**

###### **Ingestion**

###### **Produit:**

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

###### **Substance(s) spécifiée(s)**

alkylamine, longue chaîne DL 50 (Rat): > 5.001 mg/kg (OECD 423)

alkylthiophosphite DL 50: > 2.001 mg/kg

dérivé d'acide succinique DL 50 (Rat, mâle): > 10.000 mg/kg

###### **Contact avec la peau**

**Produit:** ETAmél: 202.669 mg/kg

**Substance(s) spécifiée(s)** alkylthiophosphite DL 50 (Rat): > 501 mg/kg

###### **Inhalation**

###### **Produit:**

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

###### **Corrosion ou Irritation de la Peau:**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### **Substance(s) spécifiée(s)**

alkylamine, longue chaîne OECD 404 (Lapin):  
Pas irritant.

dérivé du phénol OECD 404 (Lapin):  
Pas irritant.

---

**Nom du produit:** COFRAN ATF Z8-Z9

---

**Blessure ou Irritation Grave des Yeux:**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**

alkylamine, longue chaîne  
OECD 405 (Lapin):  
Pas irritant.

dérivé du phénol

OECD 405 (Lapin):  
Pas irritant.

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:**

**Produit:** Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**

alkylamine, longue chaîne

Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

dérivé du phénol

Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

**Mutagénicité des Cellules Germinales**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Nom du produit:** COFRAN ATF Z8-Z9

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### Toxicité aiguë

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Poisson

#### Substance(s) spécifiée(s)

alkylamine, longue chaîne CL 50 (Poisson, 96 h): > 101 mg/l (OECD 203)

alkylthiophosphite CL 50 (Poisson, 96 h): 1,5 mg/l (OECD 203)

dérivé d'acide succinique CL 50 (Poisson, 96 h): > 100 mg/l (OECD 203)

### Invertébrés Aquatiques

#### Substance(s) spécifiée(s)

alkylamine, longue chaîne CE50 (Daphnie, 48 h): > 101 mg/l (OECD 202)

dérivé du phénol CE50 (Daphnie, 48 h): > 101 mg/l

alkylthiophosphite CE50 (Daphnie, 48 h): 0,09 mg/l (OECD 202)

dérivé d'acide succinique LE50 (Daphnie, 48 h): 9,5 mg/l (OECD 202)

### Toxicité chroniqueProduit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

### Invertébrés Aquatiques

#### Substance(s) spécifiée(s)

dérivé du phénol NOEC (Daphnie, 21 jr): >= 1 mg/l

alkylthiophosphite NOEC (Daphnie, 21 jr): 0,14 mg/l

### Toxicité pour les plantes aquatiques

#### Substance(s) spécifiée(s)

alkylamine, longue chaîne CE50 (Algue, 72 h): 600 mg/l (OECD 201)

alkylthiophosphite CE50 (Algue, 72 h): 0,31 mg/l

dérivé d'acide succinique LE50 (Algue, 72 h): > 100 mg/l (OECD 201)

## 12.2 Persistance et dégradabilité

**Nom du produit:** COFRAN ATF Z8-Z9

**Biodégradation**

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
alkylamine, longue chaîne 1 % (28 jr, OECD 301B) Pas facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
alkylamine, longue chaîne Facteur de Bioconcentration (BCF): 1.584

**12.4 Mobilité dans le sol:**

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

**12.5 Résultats des évaluations**

**PBT et vPvB:**

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères

PBT/vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes:**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Informations générales:** Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

**Méthodes d'élimination:** Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

**Codes européens de déchets**

13 02 05\*: huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

**Nom du produit:** COFRAN ATF Z8-Z9

**RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**

**ADR/RID**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	—
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	—
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	Marchandises non dangereuses
Étiquettes:	—
N° de danger (ADR):	—
Code de restriction en tunnel:	—
14.4 Groupe d'emballage:	—
14.5 Dangers pour l'environnement:	—
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	—

**IMDG**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	—
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	—
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	Marchandises non dangereuses
Étiquettes:	—
N° d'urgence:	—
14.4 Groupe d'emballage:	—
14.5 Dangers pour l'environnement:	—
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	—

**IATA**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	—
14.2 Nom de transport complet:	—
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe:	Marchandises non dangereuses
Étiquettes:	—
14.4 Groupe d'emballage:	—
14.5 Dangers pour l'environnement:	—
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	—

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:** Non applicable.

**Nom du produit:** COFRAN ATF Z8-Z9

#### **RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation**

##### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

###### **Règlements UE**

**Règlement (CE) no 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone, ANNEXE I SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES:** aucune

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications:** aucune

**Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux:** aucune

##### **15.2 Évaluation de la sécurité** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

#### **DIRECTIVE 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Non applicable

#### **RUBRIQUE 16 — Autres informations**

**Informations de révision:** Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

##### **Texte des mentions H dans les sections 2 et 3**

- |      |   |
|------|---|
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.     |
| H312 | Nocif par contact cutané.   |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                   |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.      |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.        |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.                            |

##### **Autres informations:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Les méthodes suivantes ont été utilisées pour l'évaluation: - Sur la base de données d'essai - méthode de calcul - Principe d'extrapolation "Mélanges essentiellement similaires" - Jugement d'experts

---

**Nom du produit:** COFRAN ATF Z8-Z9

---

**Date de Révision:** 26.06.2025

**Avis de non-responsabilité:**

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.

**Abréviations et acronymes**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoc - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable



**Nom du produit:** COFRAN ATF Z8-Z9

---